



## problème de voisinage

Par **Lesti**, le **17/03/2024** à **04:35**

Bonjour,

Je suis locataire au 3eme étage d'un immeuble et j'ai un voisin qui m'embête parce qu'il croit que c'est mon chien qui laisse les crottes sur le palier.

On est parti en vacances quelques jours donc mon chien ni moi n'étaient là, et des crottes sont apparues. Pour moi c'est la preuve que ce n'est pas mon chien.

Mais comme c'est le seul chien de l'étage et les crottes ressemblent à des crottes de chien, donc on l'accuse.

Le voisin a été jusqu'à menacer de tabasser l'animal qui fait les crottes. Comme il croit que c'est mon chien et j'ai eu peur qu'il lui fasse du mal, j' ai confié mon chien à ma famille. Cela fait plusieurs jours que mon chien n'est plus dans l'immeuble, et comme par hasard les crottes n'apparaissent plus.

Mon chien me manque beaucoup trop j'ai l'intention de le récupérer. Si les crottes ré-apparaissent à ce moment-là je risque d'avoir tous les voisins sur le dos. Mon point de vue c'est qu'on essaie de me piéger, mon chien aboie parfois la journée quand je le laisse sur le balcon et ça dérange, donc on essaie de le/nous faire partir.

Je suis déprimée, j'ai perdu l'appétit et au travail je n'arrive plus à me concentrer. J'envisage de déménager mais j'ai peur que ça se reproduise et en plus c'est épuisant et couteux de déménager mais si je n'ai pas d'autre choix je le ferais.

Par **Visiteur**, le **17/03/2024** à **08:28**

Bonjour,

Vous pensez que des malveillants déposent des crottes sur votre palier pour faire accuser votre chien ?

Si c'est le cas, vous êtes au milieu de dangereux psychopathes et devez déménager au plus vite.

Par **Marck.ESP**, le **17/03/2024 à 08:30**

Bonjour et bienvenue,

*"tabasser l'animal qui fait les crottes"* ...Dans ce cas, portez plainte, mais vis à vis des aboiements, les voisins peuvent également déposer plainte pour nuisances, en vertu notamment du R1336-5 du Code de la santé publique.

Votre sujet est exposé comme un récit, mais quelle est votre question juridique SVP ?

Par **youris**, le **17/03/2024 à 10:57**

Bonjour,

Laisser votre chien sur le balcon pendant votre absence n'est pas une bonne idée, car il va aboyer à chaque mouvement à l'extérieur, donc troubler la tranquillité de vos voisins.

Il est possible de faire éduquer son chien pour qu'il n'aboie plus.

Salutations

Par **Visiteur**, le **17/03/2024 à 13:24**

En effet : laisser le chien sur le balcon cause des nuisances mais aussi de la maltraitance et le chien pourrait vous être confisqué.

Par **Lesti**, le **17/03/2024 à 17:13**

Mon chien ne reste pas toute la journée sur le balcon, c'est seulement après le travail que je le laisse un peu y aller. Je regrette d'avoir posté ce message sur ce forum, je passe pour quelqu'un qui maltraite son chien alors que je l'aime plus que tout. J'ai déjà consulté un éducateur canin et je vais reprendre contacte avec lui, au final c'est ce que je retiendrai de vos réponses.